

# **Entrevue avec les délégués du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle**

## **Rapport de la réunion du 20 juin 2008 (SCOLARIA)**

Présents : MM.KOENIG Siggy, Conseiller de Gouvernement première classe,  
Jean SCHRAM, Instituteur-attaché,  
Jeannot POIRE, vice-président de l'ASC  
Frank FLENER, secrétaire de la commune de Lorentzweiler  
Mme Erny LUDOVISSY, secrétaire d'un syndicat d'école  
Alan MANGERS, rédacteur auprès de la commune de Niederanven

Début de la réunion : 15.00 heures

Monsieur POIRE remercie Monsieur SCHRAM d'avoir accordé une entrevue à la délégation de l'association des secrétaires communaux afin de discuter plus amplement sur les problèmes que rencontrent les membres de l'association avec le programme SCOLARIA lors de l'établissement des organisations scolaires. En effet, sur base d'une petite enquête menée par Monsieur FLENER auprès des membres de l'association, certaines questions reviennent régulièrement dont notamment :

- l'accès au programme SCOLARIA pour l'année 2008 (limité aux heures de bureau)
- l'organisation d'une formation de la part du MEN au sujet de la manipulation du programme SCOLARIA
- le remplacement de Monsieur Jean SCHRAM, responsable du programme SCOLARIA. En effet pendant les absences de Monsieur Jean SCHRAM, il n'y a aucun fonctionnaire au MEN qui peut répondre aux questions techniques des secrétaires
- Importation des données du programme SCOLARIA dans le programme GESCOM 2.2
- Timing concernant l'installation du programme SCOLARIA sur les serveurs des communes-membres du SIGI

Monsieur SCHRAM donne des explications suivantes :

- vu la migration du programme SCOLARIA sur un serveur plus puissant et pour garantir ainsi la sécurité de ce serveur au vu de la présence d'autres programmes notamment les épreuves du Bac international, il y avait une nécessité de limiter l'accès du programme SCOLARIA aux heures de bureau. Cependant au vu des récentes revendications de la part de l'association des secrétaires, le MEN a élargi les heures d'accès du programme SCOLARIA à savoir de 7.30 jusqu'à 19.00 heures pendant les jours ouvrables (lundi à vendredi). Concernant la proposition de la délégation de garantir l'accès au programme SCOLARIA pendant les soirées respectivement les weekends, le Ministère essaiera de contacter dans les prochains mois toutes les personnes qui travaillent avec le programme afin d'autoriser ces personnes à travailler sur le réseau RESTENA. L'accès au réseau RESTENA sera strictement limité aux personnes autorisées à cette fin par les collèges échevinaux (comités) respectivement les bourgmestres (présidents des syndicats) des communes. L'accès en question sera limité dans le temps à savoir pour une année entière et les communes respectivement les syndicats de communes sont obligés de communiquer chaque année les personnes qui sont habilitées à pouvoir accéder au programme SCOLARIA via le réseau RESTENA.

- le MEN organisera une formation en printemps de l'année 2009 afin de familiariser les fonctionnaires avec les mises à jour et les nouveaux fonctionnaires avec le programme SCOLARIA. Cette formation serait à répéter chaque année. A la même occasion la délégation de l'ASC a proposé à Monsieur Jean Schram de laisser établir un manuel d'utilisation du programme en question. La délégation présente se déclare d'accord à vouloir participer à l'élaboration d'un tel manuel.
- Pour garantir le bon déroulement respectivement le suivi du programme SCOLARIA le MEN devra trouver une solution quant au remplacement de Monsieur Jean SCHRAM lors de ses absences dues au congé. Monsieur KOENIG propose d'adjoindre un fonctionnaire du Ministère au service en question qui pourra valablement remplacer monsieur Schram. Monsieur Poiré souligne que cette décision devrait intervenir dans les meilleurs délais.
- Concernant l'importation des données du SCOLARIA dans le GESCOM 2.2, il s'avère qu'il sera possible d'effectuer cette importation après la migration du SCOLARIA dans le programme GESCOM 2.2. Le double-emploi actuel concernant l'introduction des données des élèves et des classes sera ainsi éliminé. Ceci allègera certainement la tâche des secrétaires.
- Les migrations du programme SCOLARIA sur les serveurs du SIGI respectivement des communes (syndicats) dépendent essentiellement des délais d'installation de la ligne à louer auprès des PTT. Après l'installation de cette ligne le service technique du SIGI pourra effectuer les migrations du programme SCOLARIA sur les serveurs des communes membres du SIGI.

En dernier lieu Monsieur SCHRAM informe la délégation des projets envisagés par le MEN à savoir le fichier élève électronique qui sera introduit à partir de septembre 2008 respectivement le registre de classe électronique qui sera à disposition des enseignants à partir de l'année scolaire 2008-2009 sur le réseau RESTENA. Dans le cadre de l'introduction de ces deux projets les administrations communales seront contactées dans les prochaines semaines par voie de circulaire afin de fournir les données exactes des chargé(e)s de cours employé(e)s auprès de leurs services. Ces informations sont nécessaires afin de permettre au service informatique du MEN d'établir les accès des chargé(e)s de cours au réseau RESTENA.

L'association des secrétaires se chargera de rédiger le compte-rendu de cette réunion et de faire parvenir par écrit les revendications de l'ASC au MEN. Le MEN ne tardera pas de répondre à cette lettre tout en se basant sur les conclusions de la présente réunion.

Fin de la réunion vers 16.00 heures

Dressé à Lorentzweiler, le 30 juin 2008

Frank Felten,  
Secrétaire de la commune de Lorentzweiler

Jeannot Poiré  
Vice-président de l'ASC

.....

.....